

## ORDRE DU JOUR DU 8 AOÛT 2011

1. Prière
2. Ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux du mois de juillet 2011
4. Approbation de la liste des comptes fournisseurs
5. Lecture de la correspondance
  - Poste Canada – Résultat de l'évaluation préventive de la sécurité
  - Réseau en loisir des Chenaux - Demande de contribution volontaire
  - Manon Normandin & Ginette Normandin – Démissions du Comité Loisirs et Social St-Luc-de-Vincennes
  - Municipalité de Saint-Mauricie – Nouveau logo service d'incendie
  - Ministre Responsable des Aînés – Confirmation de subvention
  - Louise Baillargeon – demande financière pour le programme PAIR
6. Travaux de voirie
7. Dossier Assainissement des eaux usées – MAMROT
8. Résolution demandant la subvention *Aide à l'amélioration du réseau routier municipal* / dossier 00017391-1-37225(04)–2011-06-15-22
9. Cueillette de pneus 2011
10. Questions diverses
11. Période de questions
12. Clôture de la séance.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes, tenue le 8 août 2011, à 20 h 10, à la salle du conseil de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, située au 660, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes.

Sont présents :       Madame       Françoise Asselin, conseillère  
                          Messieurs    Marc Cossette, conseiller  
  Jacques Lefebvre, conseiller  
  Robert Normandin, conseiller  
  Daniel André Thibault

Est absent :           Monsieur    Jean-Claude Milot, maire  
                          Madame     Nicole Grenon, conseillère

Les membres présents forment le quorum.

Résolution 2011-08-121

**Résolution pour nommer un maire suppléant pour la séance du 8 août 2011**

**CONSIDÉRANT** l'absence du maire et du maire suppléant pour la tenue de cette séance régulière;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal présent forment le quorum;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 116 du code municipal, le conseil peut en tout temps, nommer un des membres du conseil comme maire suppléant;

**PAR CES MOTIFS**, sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyée de Jacques Lefebvre, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes nomme Jaques Lefebvre conseiller au siège numéro 3, à titre de maire suppléant pour la séance du 8 août 2011.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

**1. Ouverture de la séance**

La séance est ouverte par Jacques Lefebvre, maire suppléant pour cette séance. Manon Shallow, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait mention de secrétaire.

**2. Ordre du jour**

Chacun prend connaissance de l'ordre du jour. Les points suivants sont ajoutés au point 11, comme suit :

- a) Local de rangement dans la salle communautaire
- b) Loyer du 660-A rue Principale

**3. Résolution 2011-08-122**

**Approbation des procès-verbaux du mois de juillet 2011**

Sur la proposition de Robert Normandin, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve les procès-verbaux du mois de juillet 2011, tels que présentés.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

4. Résolution 2011-08-123

**Approbation de la liste des comptes fournisseurs**

Sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyée de Marc Cosette, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve la liste des comptes fournisseurs, des salaires ainsi que des paiements directs effectués en conformité avec le règlement 2007-359, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et autorise le paiement comme suit :

**Comptes**

210537	A.D.M.Q. zone Mauricie	95.00 \$
210538	Atelier D. Lefebvre	72.85
210539	Transport R. Brouillette	907.30
210540	Petite Caisse	121.30
210541	Petite Caisse	226.71
210542	Receveur Général	35.40
210543	Receveur Général	620.20
210544	Revenu Québec	5 592.59
210545	SSQ	543.92
210546	Hydro-Québec	2 536.79
210547	Bell Mobilité	55.04
210548	Bell	324.00
210549	Banque Nationale du Canada	114.44
210550	Bell Mobilité	55.21
210551	Hydro-Québec	795.70
210552	Bell	287.43
210553	Alézia Technologies	381.65
210554	Aubin Pélissier	281.64
210555	BPR – Infrastrucutes	19 709.03
210556	Poste Canada	33.34
210557	La Coop Univert	55.31
210558	La Croix-Bleue	793.38
210559	Environex Laboratoires	566.77
210560	Garage L. Normandin	16.80
210561	Groupe Qualitas	185.70
210562	Jean Carignan & Fils	2 996.24
210563	Me Josiane Masson	575.09
210564	Milot Jean-Claude	50.00
210565	MRC des Chenaux	21 874.94
210566	PitneyWorks	134.88
210567	Pitney Bowes	51.09
210568	Protection Incendie CFS	106.52
210569	Service Cité Propre Inc.	1 387.24
210570	Somavrac C.C.	2 801.19
210571	Le Groupe Sports-Inter Plus	288.76
210572	Transport R. Brouillette	1 464.07
210573	Weber Joël	500.00

### Salaires

502103	Colette Normandin	*** \$
502104	Manon Shallow	593.02
502105	Simon Beaudoin	186.97
502106	Luc Normandin	447.48
502107	Manon Shallow	593.02
502108	Simon Beaudoin	63.97
502109	Luc Normandin	447.46
502110	Colette Normandin	***
502111	Simon Beaudoin	147.61
502112	Manon Shallow	593.02
502113	Luc Normandin	447.48
502114	Manon Shallow	593.02
502115	Luc Normandin	447.46
502116	Manon Shallow	593.02
502117	Luc Normandin	453.22
502118	Jean-Claude Milot	506.79
502119	Jacques Lefebvre	169.75
502120	Nicole Grenon	169.75
502121	Marc Cossette	169.75
502122	Françoise Asselin	169.75
502123	Robert Normandin	169.75
502124	Daniel André Thibeault	169.75

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### **5. Lecture de la correspondance**

##### **a. Poste Canada – Résultat de l'évaluation préventive de la sécurité**

Monsieur Michel Larouche de Postes Canada, nous transmet les résultats préliminaires de l'évaluation préventive de la sécurité de la livraison aux boîtes aux lettres rurales. Pour la route rurale # 2, soit pour un total de 52 boîtes; elles sont toutes conformes. Pour la route rurale #1, où l'on retrouve un total de 90 boîtes, 39 sont conformes, 7 sont à revoir ultérieurement étant donné qu'elles sont situées dans un secteur où il y a peu de circulation, 17 devront être déplacées pour être conformes, 27 ne peuvent être déplacées selon l'évaluation. Postes Canada contactera tous les clients touchés par cet évaluation pour leur faire part des résultats et des options qui s'offrent à eux.

##### **b. Réseau en loisir des Chenaux – Demande de contribution volontaire**

La municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel qui a organisé, en collaboration avec les membres du Réseau, la 7<sup>e</sup> édition de l'activité *Mes premiers Jeux*, demande une contribution volontaire de 35 \$ afin de supporter une partie des frais reliés à cet évènement.

2011-08-124

**Résolution concernant une demande d'aide financière pour les Premiers jeux MRC des Chenaux**

**CONSIDÉRANT QUE** cette année, *Mes premiers Jeux* - MRC des Chenaux – édition 2011, se sont tenus à Notre-Dame-du-Mont-Carmel le 13 juillet dernier;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité organisateur a fait parvenir une demande de 35\$ pour supporter les frais liés à l'organisation de cette journée;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyée de Françoise Asselin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes accepte de verser l'aide financière de 35\$ demandée par Mes premiers jeux- MRC des Chenaux –Édition 2011.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

**c. Manon Normandin et Ginette Normandin – Démissions du Comité Loisirs et Social St-Luc-de-Vincennes**

La directrice générale remet aux membres du conseil les deux lettres de démissions, le conseil municipal accepte ces démissions et souhaite transmettre des remerciements à ces personnes pour le bénévolat accompli au sein de cet organisme.

Résolution 2011-08-125

**CONSIDÉRANT QUE** mesdames Manon Normandin et Ginette Normandin ont démissionnés de leurs postes au sein du Comité Loisirs et Social St-Luc;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal accepte ces démissions effectives en date du 19 juillet 2011;

**CONSIDÉRANT QUE** ces personnes ont œuvrés bénévolement au sein du Comité Loisirs et Social St-Luc-de-Vincennes durant de nombreuses années;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyée de Robert Normandin, le conseil de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes accepte les démissions de mesdames Manon Normandin et Ginette Normandin et souhaite les remercier pour toutes les heures de bénévolat dont l'organisme a bénéficié; pour son fonctionnement et pour la tenue d'activités.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

**d. Municipalité de Saint-Maurice – Nouveau logo service d'incendie**

Le conseil de cette municipalité a adopté une résolution, pour accepter le nouveau logo présenté par le service d'incendie, afin de le rendre officiel, considérant qu'il représente la situation réelle de nos deux municipalités. Ledit conseil demande qu'une estimation complète des coûts de ce projet soit soumit pour approbation avant d'effectuer quelconques modifications.

**e. Ministre Responsable des Aînés – Confirmation de subvention**

La ministre Marguerite Blais, nous annonce l'attribution d'une subvention de 12 000 \$, pour la réalisation de la démarche *Municipalité amie des*

*aînés* (MADA) et pour l'élaboration de notre plan d'action en faveur des aînés. Elle mentionne qu'à cette subvention s'ajoute un soutien technique de 15 heures correspondant à une valeur de 3 200\$.

La directrice générale informe le conseil, qu'elle a reçue une lettre du ministère de la Famille et des Aînés, nous informant que notre demande de financement, dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales, ne pourra faire l'objet d'une aide financière pour l'année 2011-2012; vue le trop grand nombre de demandes. Toutefois, le ministère conserve notre demande pour un traitement ultérieur.

**f. Louise Baillargeon – Demande financière pour le programme PAIR**

Les Centres d'action bénévole de la Moraine et des Riverains s'unissent à nouveau pour nous demander une aide financière dans le but de poursuivre le service aux aînés PAIR dans la MRC des Chenaux.

Résolution 2011-08-126

**Résolution concernant une demande d'aide financière pour le programme PAIR**

**CONSIDÉRANT QUE** les Centres d'action bénévole de la Moraine et des Riverains, s'adressent à la Municipalité pour obtenir une aide financière de 200 \$, pour les aider à poursuivre le programme PAIR (programme d'assistance individuelle pour les personnes retraitées de 65 ans vivant seules ou avec une personne en perte d'autonomie) dans la MRC des Chenaux;

**CONSIDÉRANT QUE** ce service d'appels (du lundi au vendredi) vise à s'assurer de l'état de santé des personnes vieillissantes désireuses de continuer à vivre à domicile et est gratuit pour les gens qui y adhèrent;

**PAR CES MOTIFS,** et sur la proposition de Marc Cossette, appuyée de Françoise Asselin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise le versement de l'aide financière pour aider les Centres d'action bénévole à poursuivre le programme PAIR dans la MRC des Chenaux.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

**6. Travaux de voirie**

La directrice générale informe le conseil, que les travaux d'empierrement du ponceau près des propriétés du # 3380 et du # 3389 rang Saint-Alexis, ont été réalisés le 1<sup>er</sup> août dernier; la facture est donc à venir. Les dépenses et engagements sont 34 922.25 \$. Il reste des travaux obligatoires à réaliser au montant de 60 624.75 (en réservant une somme de 5,000.00 \$ au cas d'imprévus).

**7. Dossier Assainissement des eaux usées - MAMROT**

Le 21 juillet dernier, nous avons enfin reçu le Certificat d'Autorisation du MDDEP, pour l'installation d'une station d'épuration des eaux usées municipales. En ce qui attrait à l'approbation de la modification du règlement d'emprunt, le MAMROT a complété la vérification financière du règlement et il ne reste que la vérification juridique à compléter; ce qui ne saurait tarder.

En troisième lieu, monsieur René Caissy de la direction générale des infrastructures du MAMROT, nous a transmis un courriel le 5 août dernier nous informant, que le gouvernement fédéral, à cause d'un délai administratif, ne sera pas en mesure de confirmer sa recommandation d'aide financière pour la demande de majoration avant l'automne 2011. Monsieur Caissy avait lui-même mentionné, lors d'une conférence téléphonique en présence du maire, de l'ingénieur de la firme Dessau et de la directrice générale, être probablement capable de nous donner une réponse le ou vers le 29 juillet 2011. Il demande si la municipalité est en mesure de faire réaliser les travaux avant le 31 mars 2012 dans ce contexte? Sinon, le MAMROT nous inscrira dans un autre programme soit le PIQM et dans ce cas des délais importants sont également à prévoir pour l'obtention d'une promesse d'aide financière. Le conseil municipal est extrêmement déçu de cette réponse et ne peut octroyer le contrat à l'entrepreneur, sans préalablement avoir obtenu une promesse d'aide financière des deux gouvernements; ce qui n'est pas le cas ni pour le gouvernement fédéral ni pour le provincial. Le conseil demande à ce qu'une correspondance soit transmise aux gouvernements provincial et fédéral ainsi qu'aux députés pour les informer de notre très très vive déception en regard de l'avancement de ce projet.

8. Résolution 2011-08-127

**Résolution demandant la subvention *Aide à l'amélioration du réseau routier municipal* / dossier 00017391-1-37225(04) – 2011-06-15-22**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a réalisé les travaux admissibles à cette subvention;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux consistaient à améliorer la qualité de roulement dans le rang Saint-Alexis;

**CONSIDÉRANT QUE** Pagé Construction div. Sintra. a réalisé les travaux de surfacage en date du 8 août 2011;

**PAR CES MOTIFS,** et sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyée de Marc Cossette, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 10 000 \$ et joint à la présente copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports;

**QUE** les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

9. **Cueillette des pneus 2011**

Au cours de la fin de semaine du 10 juin la collecte des pneus a eu lieu. Recyc-Québec est venu ramasser quatre lots, puisque nous recevions sans cesse des pneus, pour un total de 1020 pneus; soit des pneus d'auto, de VTT et de camions.

## 10. Questions diverses

### a. Local de rangement dans la salle communautaire

Monsieur Thibeault demande au conseil si nous pourrions faire un local de rangement pour les tables et les chaises de la salle communautaire. Il explique les deux options, soit utiliser le salon du loyer municipal et ainsi en réduire son nombre de pièce ou soit faire un local directement dans la salle communautaire d'une dimension de + ou - 8 pds x + ou - 21 pds à l'endroit où est l'armoire de Luc. Après discussion, le conseil autorise les travaux selon la deuxième option.

Résolution 2011-08-128

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal souhaite autoriser des travaux pour créer un local de rangement pour les tables et les chaises dans la salle communautaire;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux consistent à bâtir un mur de + ou – 8 pieds et un autre de + ou – 21 pieds incluant l'installation d'une porte d'accès;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux sont estimés entre 800 \$ et 1 000\$;

**PAR CES MOTIFS,** et sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyée de Françoise Asselin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise les dépenses pour l'exécution des travaux pour créer un local de + ou – 8 pieds x + ou – 21 pieds incluant l'installation d'une porte d'accès et mandate Luc Normandin pour exécuter lesdits travaux dans les meilleurs délais possible.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

### b. Loyer du 660-A rue Principale

La directrice générale informe le conseil, que l'inspecteur municipal a fait trois visites du loyer municipal, depuis l'annonce qui a été publiée dans le bulletin municipal, deux personnes se sont dites prêtes à louer le logement; elle soumet les noms de ces personnes au conseil municipal. Le conseil municipal adopte donc la résolution suivante :

Résolution 2011-08-129

**CONSIDÉRANT QU'**Alexandre Vallée et Vanessa Pronovost ont quittés le loyer sans prévenir la municipalité et ce sans donner le préavis prévu par la Loi;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et l'inspecteur municipal ont constaté l'abandon des lieux le 12 juillet dernier;

**CONSIDÉRANT QU'**une annonce a été publiée dans le bulletin municipal et sur le babillard du 600 rue de l'Église;

**CONSIDÉRANT QUE** trois personnes sont venues visiter le logement attenant à l'édifice municipal et que deux sont intéressées à le louer;

**CONSIDÉRANT QUE** le futur locataire connaît l'usage communautaire de la bâtisse ;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Robert Normandin, appuyée de Marc Cossette, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes accepte de louer le logement à madame Julie Veillette;

**QUE** le coût du logement est de 400 \$ mensuellement, chauffé, éclairé, l'eau chaude fournie avec 2 places de stationnement;

**QUE** le coût du logement pour le mois d'août 2011 est de 200 \$ puisque la date d'occupation sera le 15 août;

**QUE** le bail se terminera au 1 juillet 2012, renouvelable si désiré.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### **11. Période de questions**

Monsieur Gaston Brouillette demande s'il serait possible d'adopter un règlement concernant les chats, il parle de son voisin qui a beaucoup de chats, il remet à la directrice générale un extrait du Nouvelliste, dont un article parle de l'adoption d'un règlement concernant les chiens et les chats pour la Ville de Louiseville. Après discussion, monsieur Lefebvre lui mentionne que l'on va étudier la question, il n'y a aucun règlement concernant les chats sur le territoire de la MRC des Chenaux; il est souvent très difficile de faire l'application d'un tel règlement.

#### **12. Résolution 2011-08-130**

##### **Clôture de la séance**

Sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyée de Robert Normandin, le conseil lève la séance à 21 h 00 heures.

---

Jacques Lefebvre, maire suppléant      Manon Shallow, Dir. gén. & sec.-trés.